

Le 2 juin 2022

Madame Aylvide Nathalus
Chef de service-développement de l'expertise en soins infirmiers
Direction des soins infirmiers
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Objet : Commentaires du CECM concernant les politiques POL-107 et POR-087 (Encadrement des programmes d'auto administration des médicaments), POL-108 (Administration sécuritaire des médicaments) et POL-109 et PRO-098 (Utilisation de la FADM).

Madame,

Conformément à l'article 370.7 de la LSSSS, attribuant la responsabilité au CECM de donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre.

Mise en contexte

Nous partageons nos commentaires suite à la présentation du 14 avril 2022 que vous nous avez donnée concernant les documents : POL-107, PRO-087, POL-108, POL-109 et PRO-098 au sujet de l'administration des médicaments, l'utilisation de la FADM et l'encadrement des programmes d'auto administration des médicaments.

Commentaires

Le conseil multidisciplinaire tient à souligner la qualité du travail de la direction des soins infirmiers.

Tout d'abord, Mme Nathalus a offert une présentation succincte et ancrée dans la réalité clinique. Le CECM ayant pris connaissance des documents présentés, ceux-ci semblent s'adresser plus particulièrement à nos collègues infirmières et inhalothérapeutes. Nous constatons que plusieurs titres d'emploi, que nous représentons, ne sont pas visés par ces politiques et procédures. En effet, plusieurs technologues utilisent les FADM quotidiennement. Est-ce qu'une autre politique s'adresse à ces professionnels plus particulièrement ?

Notre questionnement se situe au niveau de la diffusion de ces nouvelles politiques ainsi que des méthodes qui seront utilisées pour en assurer la mise en place dans les milieux cliniques. Nous espérons que du soutien clinique sera offert directement dans les milieux pour favoriser un passage facile vers ces nouvelles façons de faire.

Ces politiques et procédures encadrent bien la pratique chez la clientèle hospitalière. Cependant, comme mentionné lors de la présentation, il serait intéressant de poursuivre les travaux sur l'encadrement de l'utilisation des médicaments pour la clientèle externe. Nous croyons que ces travaux sur les médicaments sont essentiels particulièrement auprès de la clientèle aux prises avec des maladies chroniques d'ordre mental ou physique. Le médicament occupe déjà une place importante dans les soins donnés aux usagers. Est-ce que des programmes comme l'accès avancé 3.0 qui hospitalisent des usagers à domicile seront couverts par ces politiques et procédures ?

En conclusion, le CECM remercie la DSI de son intérêt à nous présenter ces nouvelles politiques/procédures et leur ouverture durant la rencontre. Le CECM se réjouit de voir se développer des processus standardisés dans les différents établissements du CIUSSS. Nous espérons que ces politiques et procédures apporteront des améliorations qui soutiendront les pratiques professionnelles conforme aux normes. Le CECM réitère son rôle conseil quant à la qualité des services de l'organisation. Soyez assurée que ces commentaires s'inscrivent bien dans une démarche de collaboration.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments

Le comité exécutif du Conseil Multidisciplinaire